Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-07_11_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 12/11/2025	Le lundi vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	
Présents: 10	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande, ROLLAND Yolande
Votants: 11*	
Pour: 11	
Contre 0	**Absents excusés :* ROHOU Gilles, *pouvoir donné à Romain JEZEGOU MONSIGNY Bertrand*
Abstention: 0	
Délibération N°: 07-11-2025	*Secrétaire de Séance :* QUELENNEC Marie-Françoise

Objet : LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISE POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DES GENETS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 06-06-2025 en date du 12 juin 2023 relative à la création du lotissement des Genêts,
Vu le projet de création du lotissement des Genêts et la nécessité de procéder aux travaux de viabilisation (voiries, réseaux divers, éclairage public, etc.) ;
Vu le Permis d'aménager n° PA0291932300002 validé le 25/10/2023,
Considérant que la commune souhaite engager les travaux nécessaires afin de permettre l'aménagement et la commercialisation des lots ;
Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une consultation d'entreprises conformément aux règles de la commande publique ;
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDENT le lancement de la consultation d'entreprises relative aux travaux de viabilisation du lotissement des Genêts.

AUTORISENT Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence, à publier les avis nécessaires, à établir et signer tous documents afférents à ladite consultation (dossier de consultation des entreprises – DCE, règlement, acte d'engagement, cahier des charges, etc.).

CHARGENT Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue après analyse des offres.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune au chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le 24/11/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire	*Mme Marie-Françoise QUELENNEC Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 26/11/2025* *- transmission au contrôle de légalité le 26/11/2025*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 FINISTERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.